

AVIS PUBLIC

Décision ministérielle EAU/AUT/22/0399 du 16 août 2022 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable concernant la gestion des eaux dans le cadre de la modernisation d'une étable existante et de la construction et de l'exploitation d'une annexe à Marnach au nom et pour compte de Monsieur Marc SCHMITZ.

Le public peut prendre inspection de la décision ministérielle et des plans y afférents à la maison communale à Clervaux.

Publication faite en exécution de l'article 24, paragraphe 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (40 jours)

Clervaux, le 19 septembre 2022

Le bourgmestre

(s) Emile EICHER

